

Rapport P-80 A/B de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition No 80, intitulée: «Pour la démolition-reconstruction de l'immeuble de la route des Franchises 28».

Conclusions

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 10 septembre 2003)

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'appuyer la demande de démolition du bâtiment route des Franchises 28.